



Acte n° 2023C07

## DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 FEVRIER 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45  
Présents : 33  
Pouvoirs : 6  
Votants : 39

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 26/01/2023

Le 2 Février 2023, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle Michel Berthoud, rue des Gagères à Frans (01600).

**Présents :** Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Elise DIENNET, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

**Absents excusés :** Cécile BAUDOUX, Ingrid BESSON (Pouvoir Armand CHAUMONT), Fabien BIHLER, Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Richard SIMMINI), Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Carole DEMANGE (Pouvoir Gérard PORRETTI), Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Carole BONTEMPS-HESDIN), Amina LEGNIDER, Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Jacques CORMORECHE, Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN),

**Secrétaire de séance :** Bruno HENRY.

**OBJET : FINANCES - Budget Assainissement Collectif 2023 - Autorisations de Programmes (AP) avec Crédits de Paiements (CP)**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2022C18 du 17 mars 2022 actant de l'existence d'un rapport sur les orientations budgétaires, de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires et adoptant les orientations budgétaires telles que présentées dans ce rapport,

Vu la délibération n°2022C62 en date du 14 avril 2022 portant autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP) pour le budget assainissement collectif 2022,

Vu la délibération n°2022C125 en date du 15 septembre 2022 portant autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP) pour le budget assainissement collectif 2022,

Considérant qu'il convient d'allonger la durée de l'autorisation de programme qui devait, initialement s'arrêter en 2022, en basculant des crédits de paiement de 2022 à 2023 à hauteur de 15 747,28€, pour l'APCP n° 1000 – STEP de Fareins, pour permettre de terminer les travaux en cours.

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président chargé des finances, présente au Conseil communautaire les autorisations de programmes et les crédits de paiement du Budget Assainissement Collectif Primitif 2023, comme suit :

Détail des AP/CP : Autorisations de Programmes (AP) avec Crédits de Paiements (CP) :

Dépenses en €							
N°	Libellés	Montant AP (2022C125)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CP 2022 modifiés	CP 2023 (nouveaux)
1000	AP CP STEP Fareins	2 720 000,00	10 113,41	879 100,30	1 603 304,85	211 734,16	15 747,28

Recettes en €							
N°	Libellés	Montant AP (2022C125)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 prévisionnel	CP 2023
1000	AP CP STEP Fareins	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 19/01/2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité,

✓ **D'ADOPTER** les AP/CP telles que présentées ci-dessus.

A Trévoux, le 02/02/2023

Le Secrétaire de séance

Bruno HENRY



Le Président,

Marc PECHOUX

Affichage électronique le :

- 6 FEV. 2023

